

*Street Magazine* de l'Office of Price Administration, en disant que c'en serait fini de l'Accord de Bretton-Woods,—je n'ai pas voté en faveur de cet accord et je m'en réjouis. La même revue signale la faillite du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale, en abolissant l'OPA. Reste à savoir s'il en sera ainsi. J'ajoute, en tout cas, qu'il faut prendre des mesures susceptibles d'éliminer toutes les dépenses inutiles. En ce qui concerne le charbon canadien, la situation actuelle a suscité de temps à autre de vives inquiétudes d'un bout à l'autre du pays. Au cours de la guerre, j'ai prédit qu'il y aurait un jour une grande pénurie de charbon et que beaucoup d'industries devraient fermer leurs portes. Dès le 19 mars 1923, je faisais mon premier plaidoyer en faveur d'une politique canadienne du charbon. J'ai demandé qu'on prenne les mesures pour que tout notre charbon fût miné dans l'Empire britannique: soit en Alberta, soit dans les Provinces maritimes, soit dans le pays de Galles, et j'ai dit que nous ne devions plus compter sur les Etats-Unis dont les réserves de charbon s'épuisent. Le Canada doit chercher à s'approvisionner en charbon ailleurs qu'aux Etats-Unis. Le *Globe and Mail* du vendredi 21 juin dernier publiait une partie de ce discours. Je demandais une politique nationale du charbon, disant que nous ne devions pas nous attendre à ce que notre voisin du sud nous approvisionnât indéfiniment. Charité bien ordonnée commence par soi-même. Je disais donc:

La population des Etats-Unis adoptera cette règle en ce qui concerne la situation du charbon au Canada, car on ne peut demander à aucun pays d'exporter une denrée dont dépend l'existence même de sa population.

A mon regret, on n'a pris aucune mesure sérieuse propre à remédier à cette situation. On aurait dû s'occuper davantage du charbon, de la tourbe, du bois de chauffage et de l'électricité. Nous devrions trouver une seconde source d'approvisionnement. C'est, avant tout, une question de transport. Il est certain qu'il faudra agir, passé l'hiver prochain, car, à mon avis, nous allons connaître de nouveau, l'hiver prochain, les terribles souffrances de 1917, dues à la pénurie de charbon.

Une autre des questions importantes de l'heure est celle du logement. J'ai échangé des lettres, à ce sujet, avec la Commission des prix et du commerce en temps de guerre. Je ne m'explique pas le retard du Gouvernement à fournir des logements à la population des villes, des régions suburbaines et des campagnes. Il n'a presque rien fait. Dans la grande ville que j'habite, les tribunaux sont saisis de centaines de cas d'expulsion. En dépit de la nouvelle loi du logement et des mesures prises par la Wartime Housing, on relève de

[M. Church.]

nombreux cas pénibles dans la ville de Toronto. Je m'élève en particulier contre la façon dont on traite les anciens combattants: on leur refuse la permission d'occuper les maisons qu'ils ont construites à même leurs allocations et leurs gratifications. En vertu de la régie actuelle, plusieurs locataires, n'ayant pas passé de bail, louent leur maison au mois. Cependant, on leur permet d'y rester et on refuse au propriétaire le droit d'occuper sa propre maison. Un de mes commettants du nom de Anderson a été arrêté, menotté et conduit au poste de police. L'huissier l'ayant expulsé, il lui a fallu attendre qu'une âme charitable lui offrît un logement. Il faut supprimer immédiatement la régie dans ce domaine. Je me suis élevé contre l'expulsion de ce soldat, M. James P. Anderson. Autrefois, charbonnier était maître chez soi. Pendant combien de temps les propriétaires endureront-ils un tel état de choses? Celui qui a fait servir ses économies à l'achat d'une maison apprend qu'il n'a aucun droit sur cette maison. Dans la pratique, elle appartient à la Commission des prix et du commerce en temps de guerre. Bien que la guerre soit terminée depuis plus d'un an, on maintient encore en vigueur un régime comme celui-là, qui cause beaucoup de misère à Toronto. J'ai entrevu le régisseur du logement à ce sujet. Nous avons eu à ce poste un excellent citoyen, M. F. W. Nicolls. Lorsque j'ai écrit au nouveau régisseur des loyers, M. Owen Lobley, de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre, à Ottawa, le 11 juillet 1946, pour me plaindre des misères des propriétaires, il m'a répondu qu'il n'avait jamais entendu parler d'un nommé Nicolls, bien que ce dernier se fût pendant plus de trois ans occupé des loyers à la Commission des prix et du commerce en temps de guerre.

Pareil état de choses ne peut durer davantage. Il faudrait abroger le règlement stupide qui empêche le propriétaire d'entrer dans sa propre maison. Je connais un locataire qui va séjourner dans le sud pendant trois mois, en hiver, et qui l'été occupe une villa dans un endroit de villégiature. Il n'habite presque jamais son logement urbain, et j'entends dire qu'il en retire de forts bénéfices. La Commission des prix et du commerce en temps de guerre ne va pas faire l'inspection de tels endroits pour constater les abus et les exploitations qui ont lieu dans le commerce de l'immeuble, tandis que des centaines de propriétaires, dont des anciens combattants, ne peuvent occuper leurs propres maisons. Vous êtes un ancien maire, monsieur le président, et vous devez savoir par expérience que ces conditions existent. Encore une fois, elles causent beaucoup d'embarras.

Le Gouvernement devrait tenter de répondre à l'importante question: dans quelle me-